

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Xavier Bonnet, Maire.

Etaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, M. Thomas Hay, Mme Lamia Bacher, Mme Marie-Claude Bailliard, Mme Laurence Mamias, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, M. Franck Nicolon, M. Thibault Morizur.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Christian Peulvey (procuration à Mme Véronique Jousset), M. Dominique Poilane (procuration à M. Laurent Maldelar), Mme Christelle Amiaud (procuration à M. Philippe Bretaudeau), Mme Séverine Blanloeil (procuration à Mme Blandine Elain), M. Cyrille Paquereau (procuration à Mme Laurence Luneau), Mme Gaëlle Romi (procuration à M. Yves Mignotte).

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 10 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 29

Présents: 23

Excusés: 6

Absents: 0

Votants : 29

ADMINISTRATION GENERALE FINANCES

Emprunts, subventions, dotations

Subvention de la Ville au CCAS – attribution – approbation

Monsieur le Maire expose les faits.

Depuis 2021, le centre communal d'action sociale (CCAS) met en œuvre l'opération « Clisson à vélo ou trottinette » qui consiste en l'attribution d'une aide financière à l'achat d'un vélo ou d'une trottinette tenant compte du quotient familial du demandeur.

En 2023, le montant de l'enveloppe inscrite au budget primitif 2023 du CCAS était de 5 K €.

Or, cette opération connaît un franc succès qui a généré un dépassement de cette enveloppe en 2023.

La Ville de Clisson souhaite poursuivre son soutien en faveur de cette action qui s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2030. Il est ainsi proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 4 K € au CCAS.

Avec une enveloppe totale de 9 K € en 2023, le CCAS de Clisson sera ainsi en mesure de répondre favorablement à toutes les demandes d'aides.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal.

VU l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°23.03.08 en date du 16 mars 2023 relative au vote du budget primitif 2023,

VU l'avis émis par la commission 'Finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale', réunie le 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 K € au profit du CCAS de Clisson,

AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut un adjoint, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise au comptable public assignataire et à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas HAY Secrétaire de séance Xavier Bonnet Maire

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

2 1 NOV. 2023

- son affichage le

2 3 NOV. 2023

Accusé de réception en préfecture 044-214400434-20231116-DEL-231109-DE Date de télétransmission : 21/11/2023 Date de réception préfecture : 21/11/2023